



Lien entre Diplôme et poste

Par Mickeymak

Bonjour,

J'ai été embauché il y a 1 an dans une entreprise du bâtiment en temps que conducteur de travaux. Je suis classé ETAM niveau D.

J'ai un diplôme d'ingénieur, et certaines personnes me disent qu'en temps qu'ingénieur, je ne devrait pas être classé comme je le suis. Je ne trouve aucune information claire à ce sujet, et du coup je suis un peu perdu. Je ne suis pas jeune diplômé, j'ai déjà une expérience passé, mais il n'y avait pas cette notion d'ETAM.

Qu'en est-il en réalité ?

Merci de m'avoir lu.

Par Vladou

La classification va dépendre de plusieurs éléments.

Votre convention collective prend en compte :

- ? le contenu de l'activité, la responsabilité dans l'organisation du travail ;
- ? l'autonomie, l'initiative, l'adaptation, la capacité à recevoir délégation ;
- ? la technicité, l'expertise ;
- ? l'expérience, la formation.

Vous devriez observer le tableau présenté dans ce lien.

Il y est décrit les éléments pris en compte pour chaque niveau de classification.
https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000018613461/?idConteneur=KALICONT000018773893&origin=liste

Si vous avez un diplôme d'ingénieur spécialisé dans le bâtiment, vous pourrez peut-être demandé à être mieux classé surtout si vos missions dépassent celles du conducteur de travaux classique.

Si votre diplôme d'ingénieur vous donne une spécialité dans l'éolien, vous ne pourrez pas demander à être classé différemment.

Par Mickeymak

Merci pour cette réponse précise,

En effet mon diplôme m'est utile dans mon métier. je n'avais pas tout saisi dans les textes.

Merci.